

# URGENT :

**Pour les élèves du lycée non boursier et correspondant au cas ci-dessous, des dossiers de bourses sont à retirer au secrétariat élèves.**

## **En raison d'une modification récente de la situation familiale**

Il s'agit de répondre aux **modifications de situations familiales** intervenues dans les **semaines précédant la fin de la campagne annuelle** qui s'est achevée le 20 juin 2017. Ces modifications devront avoir un impact important et durable sur la situation financière du responsable de l'élève. Ces situations sont **strictement limitées à** :

- décès de l'un des parents ;
- divorce des parents ou séparation attestée ;
- résidence exclusive de l'enfant modifiée par décision du juge.

## **En fonction de la formation suivie**

Sont concernés **uniquement** les élèves :

### **- les élèves scolarisés en 2017-2018**

- en classe de « **3<sup>ème</sup> PEP** » ;
- Dans le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (**DIMA**) et âgés de **plus de 15 ans**, inscrits en LP ou CFA ;
- En lycées dans les dispositifs de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS ex-MGI)

### **- les élèves non scolarisés en 2016-2017 (ex : vie active et moins de 26 ans)**

### **- les élèves scolarisés en 2016-2017 (Joindre obligatoirement un certificat de scolarité N-1)**

- en établissement relevant d'autres ministères (agriculture, santé)
- auprès du CNED
- dans un établissement à l'étranger
- dans un E.R.E.A
- dans un établissement privé hors contrat
- arrivés récemment de Mayotte ou de l'étranger
- en CFA
- élèves issus de MLDS

### **- les élèves scolarisés en 2016-2017 et non boursiers pendant l'année uniquement s'ils sont :**

- lycéens redoublants une deuxième année de CAP ou une classe de terminale des séries générale, technologique ou professionnelle
- titulaires d'un baccalauréat et réinscrits en terminale pour obtenir un second baccalauréat

***Date de retour du dossier au secrétariat élève au plus tard le :***  
**2 OCTOBRE 2017**